

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2018, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 30 Juin 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 30 Juin 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 98,546% de l'actif total au 30 Juin 2018 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 1,452% de l'actif total au 30 Juin 2018. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« Amen Bank », la «Banque de Tunisie et des Emirats » et l' «ArabTunisian Bank » représentent respectivement 32,944 %, 11,967% et 11,951% de l'actif total au 30 Juin 2018, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 30 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN
ARRETE AU 30 JUIN 2018

(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
ACTIF				
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	9 795 665,586	13 257 146,117	11 135 198,166
Actions et valeurs assimilées		0,000	472 949,700	0,000
Obligations et valeurs assimilées		9 795 665,586	12 784 196,417	11 135 198,166
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.3	144 374,561	1 148 767,164	901 446,743
Placements monétaires		0,000	0,000	499 456,296
Disponibilités		144 374,561	1 148 767,164	401 990,447
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		165,573	52,459	52,459
Autres débiteurs		165,573	52,459	52,459
TOTAL ACTIF		9 940 205,720	14 405 965,740	12 036 697,368
PASSIF				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	18 926,309	20 889,941	21 665,264
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	37 570,181	48 119,129	24 736,419
TOTAL PASSIF		56 496,490	69 009,070	46 401,683
ACTIF NET		9 883 709,230	14 336 956,670	11 990 295,685
CP1- CAPITAL	3.7	9 678 458,946	14 109 298,852	11 601 043,511
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.8	205 250,284	227 657,818	389 252,174
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,665	131,081	107,779
Sommes distribuables de la période		205 249,619	227 526,737	389 144,395
ACTIF NET		9 883 709,230	14 336 956,670	11 990 295,685
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		9 940 205,720	14 405 965,740	12 036 697,368

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-04-2018 AU 30-06-2018

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/04/2018 AU 30/06/2018	DU 01/01/2018 AU 30/06/2018	DU 01/04/2017 AU 30/06/2017	DU 01/01/2017 AU 30/06/2017	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.2	129 708,155	258 487,470	149 143,921	310 621,428	598 056,226
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		129 708,155	258 487,470	149 143,921	310 621,428	598 056,226
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.4	1 099,483	2 679,463	4 199,519	5 398,807	29 149,839
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		130 807,638	261 166,933	153 343,440	316 020,235	627 206,065
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-14 533,128	-29 834,668	-20 043,917	-40 992,878	-78 929,988
REVENU NET DES PLACEMENTS		116 274,510	231 332,265	133 299,523	275 027,357	548 276,077
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	3.6	-7 881,222	-15 837,942	-22 069,129	-43 559,929	-87 320,851
RESULTAT D'EXPLOITATION		108 393,288	215 494,323	111 230,394	231 467,428	460 955,226
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-6 432,868	-10 244,704	6 886,005	-3 940,691	-71 810,831
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		101 960,420	205 249,619	118 116,399	227 526,737	389 144,395
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		6 432,868	10 244,704	-6 886,005	3 940,691	71 810,831
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-2 339,073	2 064,960	-3 104,572	-6 475,469	-187 154,726
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		0,000	-17 253,500	0,000	4 925,383	185 496,404
Frais de négociation de titres		0,000	-466,467	0,000	-1 216,148	-1 216,148
RESULTAT NET DE LA PERIODE		106 054,215	199 839,316	108 125,822	228 701,194	458 080,756

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-04-2018 AU 30-06-2018**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/04/2018 AU 30/06/2018	DU 01/01/2018 AU 30/06/2018	DU 01/04/2017 AU 30/06/2017	DU 01/01/2017 AU 30/06/2017	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	106 054,215	199 839,316	108 125,822	228 701,194	458 080,756
Résultat d'exploitation	108 393,288	215 494,323	111 230,394	231 467,428	460 955,226
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2 339,073	2 064,960	-3 104,572	-6 475,469	-187 154,726
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	-17 253,500	0,000	4 925,383	185 496,404
Frais de négociation de titres	0,000	-466,467	0,000	-1 216,148	-1 216,148
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-297 846,144	-297 846,144	-486 511,721	-486 511,721	-486 511,721
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-487 908,441	-2 008 579,627	720 204,396	-1 884 077,330	-4 460 117,877
SOUSCRIPTIONS	2 583 843,038	3 863 291,719	3 431 387,447	5 095 158,325	7 644 396,660
- Capital	2 528 031,430	3 759 067,560	3 325 881,720	4 926 088,352	7 411 975,620
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 631,343	-4 590,058	-233,747	-103,739	-245,706
- Régularisation des sommes distribuables	59 442,949	108 814,217	105 739,474	169 173,712	232 666,746
RACHATS	-3 071 751,479	-5 871 871,346	-2 711 183,051	-6 979 235,655	-12 104 514,537
- Capital	-2 967 960,940	-5 666 840,740	-2 615 109,424	-6 718 051,158	-11 712 825,422
- Régularisation des sommes non distribuables	4 239,805	5 433,680	241,332	-202,542	679,316
- Régularisation des sommes distribuables	-108 030,342	-210 464,286	-96 314,959	-260 981,955	-392 368,431
VARIATION DE L'ACTIF NET	-679 700,370	-2 106 586,455	341 818,497	-2 141 887,857	-4 488 548,842
AN4- ACTIF NET					
En début de période	10 563 409,600	11 990 295,685	13 995 138,173	16 478 844,527	16 478 844,527
En fin de période	9 883 709,230	9 883 709,230	14 336 956,670	14 336 956,670	11 990 295,685
AN5- NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	100 473	115 027	132 852	157 662	157 662
En fin de période	96 111	96 111	139 898	139 898	115 027
VALEUR LIQUIDATIVE	102,836	102,836	102,481	102,481	104,239
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,13%	3,83%	2,97%	3,09%	3,23%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/06/2018** à **9 795 665,586** dinars contre **13 257 146,117** dinars au **30/06/2017** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2018	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	233 200,000	240 832,000	2,437
AB SUB 2009/B TV	5000	233 200,000	242 124,000	2,450
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	533 100,000	555 732,000	5,623
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	533 100,000	555 732,000	5,623
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	448 000,000	450 732,800	4,560
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	733 200,000	737 184,000	7,459
BNA SUB 2009	20000	799 400,000	807 448,000	8,169
BTE 2009 5.25%	10000	200 000,000	206 648,000	2,091
BTE 2010 CAT A TV	7000	210 000,000	218 220,800	2,208
BTE 2011 09022032 6.25	5000	350 000,000	356 808,000	3,610
BTE 2011 09022032 6.25	5000	350 000,000	356 808,000	3,610
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2500	50 000,000	51 062,000	0,517
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28140	804 100,500	829 426,500	8,392
CHO 2009 TMM+1	6000	150 000,000	154 804,800	1,566
HL 2014-1 A TF 7.65	5000	200 000,000	208 184,000	2,106
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	466 400,000	471 816,000	4,774
STB SUB 2011A 6.1 270119	5000	71 380,000	72 860,000	0,737
SUB AMEN BANK 2012	10000	500 000,000	521 456,000	5,276
SUB AMEN BANK 2012	22223	1 111 150,000	1 158 831,669	11,725
UIB 2009/1	5000	233 211,300	243 023,462	2,459
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10000	142 600,000	145 400,000	1,471
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3300	66 000,000	68 830,080	0,696
Total	202 163	8 418 041,800	8 653 964,111	87,558

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2018	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	100	102 815,000	102 179,918	1,034
BTA 6.9% MAI 2022	1000	1 072 685,000	1 039 521,557	10,518
Total	1 100	1 175 500,000	1 141 701,475	11,552

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} Avril 2018 au 30 Juin 2018 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	Plus ou moins values réalisées
Titres des OPCVM		0,000	0,000	0,000
Obligations des sociétés		432 100,000	432 100,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	06/04/2018	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2013/1 TF	17/05/2018	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009 B LB2 TF	20/05/2018	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 C D TMM+2%	25/05/2018	32 000,000	32 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		432 100,000	432 100,000	0,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **129 708,155** dinars pour la période du **1er Avril 2018** au **30 Juin 2018** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/04/2018 au 30/06/2018	du 01/01/2018 au 30/06/2018	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des obligations					
- Intérêts	114 848,795	225 928,896	128 908,985	268 948,382	515 469,308
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts	14 859,360	32 558,574	20 234,936	41 673,046	82 586,918
TOTAL	129 708,155	258 487,470	149 143,921	310 621,428	598 056,226

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **30/06/2018** à **144 374,561** Dinars et se détaillent comme suit :

Disponibilités	Valeur au 30/06/2018	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	143 332,513	1,450
Intérêts courus sur comptes bancaires	1 042,048	0,011
Total des disponibilités	144 374,561	1,461

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/04/2018** au **30/06/2018** s'élèvent à **1 099,483** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/04/2018 au 30/06/2018	du 01/01/2018 au 30/06/2018	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du compte de dépôt	1 099,483	2 135,759	4 199,519	5 398,807	11 845,391
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	543,704	0,000	0,000	17 304,448
TOTAL	1 099,483	2 679,463	4 199,519	5 398,807	29 149,839

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **30/06/2018** à **56 496,490** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Opérateurs Créditeurs	18 926,309	20 889,941	21 665,264
Gestionnaire	13 643,057	19 161,399	18 152,290
Dépositaire	5 283,252	1 728,542	3 512,974
Autres Créditeurs Divers	37 570,181	48 119,129	24 736,419
Commissaire aux comptes	22 414,755	8 946,970	15 764,538
Etat Impôts et Taxes	6 351,047	31 921,949*	125,615
Conseil du Marché Financier	833,281	1 192,254	1 116,718
Publications diverses	467,387	1 616,765	3 288,357
Dividendes à payer	7 503,711	4 441,191	4 441,191
TOTAL	56 496,490	69 009,070	46 401,683

(*) dont la contribution exceptionnelle d'un montant de 26 395,302 dinars.

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	Du 01/04/2018 Au 30/06/2018	Du 01/01/2018 Au 30/06/2018	Du 01/04/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 30/06/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Charges de gestion des placements	14 533,128	29 834,668	20 043,917	40 992,878	78 929,988
Commission de gestion	13 643,057	28 064,390	19 161,399	39 237,516	75 390,194
Commission de dépôt	890,071	1 770,278	882,518	1 755,362	3 539,794
Autres Charges	7 881,222	15 837,942	22 069,129	43 559,929	87 320,851
Honoraires du commissaire aux comptes	3 419,101	6 650,217	3 371,732	6 706,412	13 523,980
Redevances CMF sur les OPCVM	2 545,292	5 236,101	3 608,449	7 389,169	14 046,614

Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	327,725	809,697	434,019	842,068	1 626,775
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 580,033	3 116,855	1 074,983	2 217,500	4 391,092
Frais Bancaires	9,071	25,072	9,480	9,478	48,134
Contribution Exceptionnelle	0,000	0,000	13 570,466	26 395,302	53 684,256
TOTAL	22 414,350	45 672,610	42 113,046	84 552,807	166 250,839

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Avril au 30 Juin 2018 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2018		
Montant		10 120 119,067
Nombre de titres		100 473
Nombre d'actionnaires		551
Souscriptions réalisées		
		2 524 400,087
Montant		2 528 031,430
Régularisation des sommes non distribuables		-3 631,343
Nombre de titres émis		25 066
Nombre d'actionnaires nouveaux		27
Rachats effectués		
		-2 963 721,135
Montant		-2 967 960,940
Régularisation des sommes non distribuables		4 239,805
Nombre de titres rachetés		-29 428
Nombre d'actionnaires sortants		-20
Capital au 30/06/2018		
		9 678 458,946
Montant		9 680 189,557
Plus ou moins values réalisées sur cessions des titres		0,000
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres		-2 339,073
Frais de négociation de titres		0,000
Régularisation des sommes non distribuables		608,462
Modification comptable		0,000
Nombre de titres		96 111
Nombre d'actionnaires		558

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2018 au 30/06/2018	Du 01/01/2017 au 30/06/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Résultats distribuables de la période	215 494,323	231 467,428	460 955,226
Régularisations de la période	-10 244,704	-3 940,691	-71 810,831
Sommes distribuables de la période	205 249,619	227 526,737	389 144,395
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,665	131,081	107,779
Sommes distribuables	205 250,284	227 657,818	389 252,174

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 2^{ème} trimestre 2018 sont de 3 419,101 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.